

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de PLOURIN-LES-MORLAIX

Par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DU VEZEC en vue de l'extension de son élevage bovin au lieu-dit Le Vezec à **PLOURIN-LES-MORLAIX**.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du 6 août 2020 au 3 septembre 2020 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de **PLOURIN-LES-MORLAIX** où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique - pref-dcppet@finistere.gouv.fr.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et préalablement à tout déplacement à la mairie, il appartient au public de contacter les services de la mairie afin de prendre connaissance des mesures sanitaires à respecter.

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère – www.finistere.gouv.fr - publications - publications légales – Consultation du public Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101 2 b) (élevage de vaches laitières) fixées par l'arrêté ministériel du 27/12/2013 modifié.